

L'écho du tri & VOUS

LE MAGAZINE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRI DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS



p. 3

MÉMO TRI

Les nouvelles consignes de tri en images

p. 5

PORTRAIT

Agents de collecte : méconnus, mais indispensables du quotidien

p. 6

DÉCRYPTAGE

Les finances du service «déchets» à la loupe !

ACTUALITÉS

À partir du 1^{er} janvier, LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE !



Tous les emballages se trient dans le sac ou la borne jaune.

Amanlis
Arbrissel
Argentré-du-Plessis
Availlles-sur-Seiche
Bais
Balazé
Boistrudan
Béal-sous-Vitré
Brie
Brielles
Champeaux
Châteaubourg
Châteaugiron
Châtillon-en-Vendelais
Chelun
Coësmes
Cornillé
Domagné
Domalain
Domloup
Drouges
Eancé
Erbrée
Essé
Etelles
Forges-la-Forêt
Gennes-sur-Seiche
Janzé
La Chapelle-Erbrée
La Guerche-de-Bretagne
La Selle-Guerchaise
Landavran
Le Pertre
Le Theil-de-Bretagne
Louvigné-de-Bais
Marcillé-Robert
Marpiré
Martigné-Ferchaud
Mecé
Mondevert
Montautour
Montreuil-des-Landes
Montreuil-sous-Pérouse
Moullins
Moussé
Moutiers
Noyal-sur-Vilaine
Piré-Chancé
Pocé-les-Bois
Princé
Rannée
Retiers
Saint-Aubin-des-Landes
Saint-Christophe-des-Bois
Saint-Didier
Sainte-Colombe
Saint-Germain-du-Pinel
Saint-Jean-sur-Vilaine
Saint-M'Hervé
Servon-sur-Vilaine
Taillis
Thourie
Torcé
Val d'Izé
Vergéal
Visseiche
Vitré

À partir du 1^{er} janvier, le tri devient plus simple. **Tous les emballages se trient !**

Le 1^{er} janvier 2023 sur votre commune, il sera possible de trier tous les emballages sans exception dans le sac jaune ou la borne d'apport volontaire jaune.

Depuis des années, le SMICTOM s'est engagé pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Sur notre territoire, de grands changements ont vu le jour dans la gestion des déchets comme la mise en place de la Tarification Incitative ou encore le passage à une collecte des bacs une semaine sur deux. Résultats : entre 2015 et 2021, nous avons diminué de 20% les déchets d'ordures ménagères (sac gris) en passant de 167 kg à 133 kg par habitant et par an. Vos efforts ont donc offert des résultats encourageants. Pour aller

encore plus loin et pour respecter les objectifs nationaux en vigueur, le SMICTOM Sud-Est 35 a décidé de simplifier ses consignes de tri afin de vous permettre de trier plus et d'augmenter les performances de recyclage sur le territoire. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le sac ou la borne jaune les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires, et fait nouveau, tous les pots, sachets, tubes, barquettes et films. Autrement dit, **TOUS LES EMBALLAGES SANS EXCEPTION**. Plus de simplicité dans les règles, moins d'hésitations.

4 KG PAR HABITANT ET PAR AN, c'est la quantité estimée d'emballages qui sera triée en plus. Un beau régime pour la poubelle grise !

Questions à



ISABELLE DUSSOIS

Vice-Présidente du SMICTOM Sud-Est 35
en charge des nouvelles filières REP

Que deviennent les nouveaux emballages plastiques après la collecte ?

Une fois collectés, les emballages plastiques sont triés en centre de tri selon leur type de résine. Les pots, les barquettes, les films et autres sachets en plastique seront très majoritairement recyclés en France et en Europe. Les emballages plus complexes et conçus avec plusieurs matériaux (comme par exemple les sachets de chips composés de plastique et d'aluminium) seront, dans un premier temps, valorisés en énergie. Ces déchets font l'objet de projets d'éco-conception et des filières de recyclage sont en cours de construction en France. Toutefois, il faut d'abord massifier le flux et donc trier davantage pour pouvoir ensuite les recycler.

En contrepartie, que font les industriels pour réduire les emballages ?

Il faut savoir que les industriels financent, par le biais d'une éco-contribution obligatoire, la collecte et le recyclage des emballages qu'ils mettent sur le marché. C'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie des producteurs (REP). Un système de bonus / malus est appliqué à cette contribution pour les encourager à abandonner les emballages non-recyclables. Ceux qui choisissent l'éco-conception et la sensibilisation au tri sont valorisés.

mémo tri

nouveau

Tous les emballages



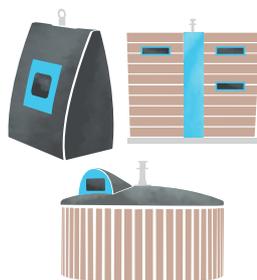
LES CARTONNETTES
ET BRIQUES
ALIMENTAIRES

TOUS LES
EMBALLAGES EN
MÉTAL

TOUS LES
FLACONS, BIDONS
ET BOUTEILLES

TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES

Les papiers



MAGAZINES ET
PROSPECTUS

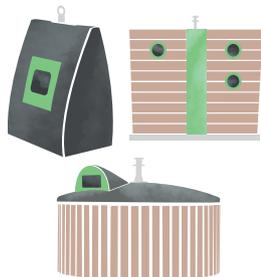
JOURNAUX

COURRIERS ET
ENVELOPPES

LIVRES, CAHIERS,
BLOC-NOTES

Les cartonnets et films plastiques sont à retirer et à trier avec les emballages.

Le verre



BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS

Déchets ménagers



ORDURES MÉNAGÈRES

les bons gestes du tri

- Déposer les emballages en vrac,
- Ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres,
- Ne pas laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Un doute ? Une question ? Consultez le site consignesdetri.fr



● ● TERRITOIRE(S)



RETIERS : COMMUNE PILOTE POUR LA VALORISATION DE 100% DES BIODÉCHETS DES HABITANTS

La loi anti-gaspillage du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. L'objectif de ce tri est de favoriser une valorisation des biodéchets par un retour au sol. Pour anticiper les changements liés à cette réglementation, le SMICTOM et la Ville de Retiers vont déployer un accompagnement expérimental. Depuis novembre 2022, des premières actions sous le label « Ma commune 100% biodéchets valorisés » ont vu le jour. L'objectif : valoriser sous forme de compost les déchets organiques des Restériens en offrant à chacun une solution pour sortir ces déchets de la poubelle grise. La démarche vous intéresse ? Vous souhaitez installer un composteur partagé dans votre collectif ? Contactez le SMICTOM !



BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES : UN SYSTÈME QUI SE DÉVELOPPE

En 2022, les villes d'Essé, Marpiré, Noyal-sur-Vilaine, Domalain, Bréal-sous-Vitré, Marcillé Robert, Vergéal, Châteaubourg et certains logements Neotoa de Vitré ont été substitués d'une collecte en porte-à-porte à une collecte en bornes d'apports volontaires. Ce sont 95 nouvelles bornes qui ont été installées et environ 1900 foyers qui peuvent désormais se délester de leurs déchets selon le jour et l'heure qui leur convient. De plus en plus de communes font le choix de ce mode collecte.



L'AJV DÉVELOPPE LE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE

Pour accompagner les habitats collectifs de Vitré vers la réduction de leurs déchets, trois sites de compostage partagé ont été inaugurés dans les quartiers Maison Rouge et Debussy. Installés et suivis par les jeunes de l'Association de la Jeunesse Vitréenne (AJV) et le SMICTOM, ces composteurs permettront aux habitants de recycler épluchures, déchets de fruits et de légumes, marc de café, essuie-tout, rouleaux en carton, etc. Et de réduire d'un tiers leurs ordures ménagères. Intéressant, non ?

AGENDA

1

Le tri devient plus simple ! Tous les emballages se trient !

au 1^{er} janvier 2023

Plus d'informations : www.smictom-sudest35.fr

2

Village du Réemploi et de la Réparation

Samedi 13 mai 2023

à Noyal-sur-Vilaine

3

Distributions de composteurs en 2023 :

- Châteaugiron : le 4/02, le 10/06 et le 21/10
- Vitré : le 11/03, le 01/07 et le 18/11
- Janzé : le 01/04 et le 16/12
- Retiers : le 23/09
- Châtillon-en-Vendelais : 21/03 et 03/10
- Bais : 20/06 et 28/11

Réservations un mois à l'avance sur le site du SMICTOM, rubrique « mes démarches en 1 clic »

Portrait

Agents de collecte : méconnus, mais indispensables du quotidien



Ce sont les hommes et femmes derrière le camion. Collecteurs des déchets pour le compte du SMICTOM, mais également garants de la sécurité et de la qualité du tri, les ripeurs sont indispensables au vivre ensemble. Rencontre avec Thierry et Fabien, agents de collecte chez SUEZ.

Ils ont vécu plusieurs vies avant de trouver leur vocation. Thierry et Fabien sont ripeurs, comprenez « **agents de collecte des déchets** ». Chaque jour, ils parcourent nos villes et campagnes : « **notre mission c'est la collecte des bacs d'ordures ménagères et des sacs jaunes. On ramasse en moyenne 300 bacs par service et jusqu'à 1 tonne de déchets par heure** ». Un métier qui demande beaucoup de manutention au quotidien : « **Depuis que le SMICTOM a sorti les papiers du sac jaune, c'est mieux, le sac est plus léger. Mais avec la collecte une semaine sur deux, les bacs sont plus lourds et les sacs jaunes plus nombreux sur les points de collecte** ».

C'est pourquoi il est important de respecter quelques bonnes pratiques lorsque l'on sort ses déchets comme de ne pas accrocher les sacs jaunes aux grillages, vérifier sa semaine de collecte, ne sortir les déchets que la veille au soir, rentrer le bac tout de suite après la collecte, etc.

En plus de la collecte, les ripeurs contrôlent aussi la qualité du tri à travers le sac jaune: « **Lorsque les sacs jaunes sont laissés, c'est généralement qu'ils sont mal triés. Et nous ne sommes pas autorisés à ramasser les sacs noirs en dehors des bacs. C'est important que les usagers respectent les consignes de tri et les règles de collecte** ». Car agent de collecte c'est aussi un travail de pédagogie. Il faut sensibiliser les habitants à l'environnement et au tri, mais aussi à la sécurité : les imprudences au volant, les angles-morts des camions, les piétons qui traversent juste devant, les voitures mal garées, les bacs et sacs jaunes mal positionnés, (etc.) sont autant d'imprévus que doivent surveiller les agents pour éviter les accidents : « **Le danger au quotidien, c'est difficile et les usagers sont de moins en moins patients derrière le camion** ».

Malgré tout, Thierry et Fabien demeurent fiers de leur métier et de leur contribution au bien commun. Car même si cela demande de la rigueur et une bonne condition physique, c'est avant tout travailler au grand air avec beaucoup de bienveillance au quotidien : « **les usagers remercient souvent les équipes de collecte. Les enfants attendent aux fenêtres le camion de collecte comme un camion de pompier** ». Désormais, Thierry, Fabien et leurs collègues souhaitent adresser un mot aux usagers du territoire : « **lorsque vous sortez vos déchets, pensez à ceux qui passent après. Pensez à notre sécurité** ».

Repères

QUE PRODUISONS-NOUS COMME DÉCHETS ?

Entre 2015 et 2021 sur notre territoire, nous avons diminué de 20% les déchets d'ordures ménagères (sac gris). La tendance est donc à la baisse des ordures ménagères et à l'augmentation du tri ! Vos efforts montrent des résultats encourageants et la simplification des consignes de tri va permettre d'alléger encore plus le sac gris.

En 2021 sur notre territoire, un habitant a produit en moyenne :



133 kg d'ordures ménagères

Soit 18 255 tonnes collectées et valorisées en énergie. Par habitant on retrouve dans le sac gris :

- 49 kg de déchets compostables
- 22 kg de textiles sanitaires
- 24 kg de plastiques
- 10 kg de papiers
- 5 kg de cartons

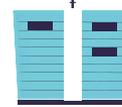
-4%
par rapport
à 2020



33 kg d'emballages

Soit 4 517 tonnes d'emballages collectés et recyclés en nouveaux objets. Avec la simplification des consignes de tri, ce sont environ 4 kg par personne et par an qui iront en plus dans le sac jaune.

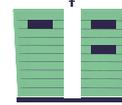
+3%
par rapport
à 2020



15 kg de papiers

Soit 2 075 tonnes de papiers collectés et recyclés en nouveaux papiers, en cartons d'emballage ou en papiers d'hygiène.

+2%
par rapport
à 2020



45 kg de verre

Soit 6 051 déchets en verre collectés et recyclés en nouveaux emballages en verre (à l'infini).

+3%
par rapport
à 2020



285 kg de déchets en déchèteries

Soit 39 190 tonnes de déchets collectés sur les 12 déchèteries du SMICTOM Sud-Est 35.

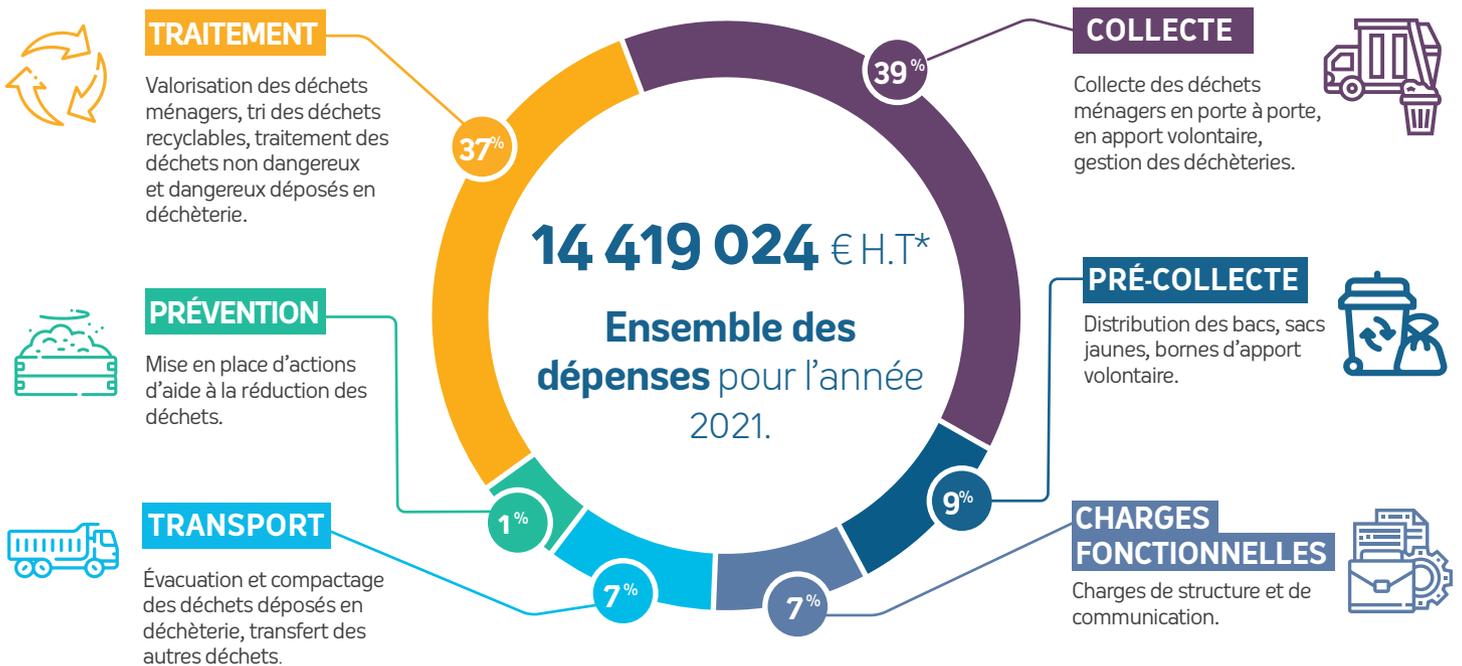
+5%
par rapport
à 2020

La production totale de déchets par habitant reste stable : 502 kg en 2021 contre 513 kg en 2020. Vous souhaitez réduire vos déchets ? Consultez **le guide des 100 gestes de réduction**, sur le site du SMICTOM.

Les finances du service déchets à la loupe !

Le service rendu par le SMICTOM Sud-Est 35 comprend la collecte, mais aussi la gestion des déchèteries, la maintenance et le nettoyage des points d'apport volontaire, etc. Toutes ces missions et le traitement des déchets représentent un coût pour la collectivité.

LES DÉPENSES



Ces dépenses sont financées par :

LES RECETTES (24%)

Pour financer le service, la collectivité dispose de plusieurs sources de recettes liées d'une part à la vente des matériaux, aux soutiens perçus par les organismes agréés et aux aides à l'investissement ou à l'emploi.



LA TEOMI ET REDEVANCES (76%)

Chaque déchet a un coût pour la collectivité et pour chaque habitant.

	Ordures ménagères 43€ ht par habitant
	Déchèteries 22€ ht par habitant
	Recyclables 13€ ht par habitant
	Verre 2€ ht par habitant

80€HT*

C'est le coût par habitant restant à la charge de l'utilisateur pour le service de gestion des déchets en 2021.

Pour maîtriser ce coût, des actions sont mises en place :

- Une tarification incitative,
- Des actions de prévention pour réduire les déchets,
- Une adaptation des tournées de collecte en fonction du besoin réel des usagers en 2022.

La Ville de Noyal-sur-Vilaine donne une seconde vie aux mégots !

Crédit Photo : Société MéGO!, Ville de Noyal-sur-Vilaine



“ 500 litres : c’est la quantité d’eau polluée par un seul mégot ”

Chaque année, 30 à 40 millions de mégots sont jetés par terre. Un véritable fléau pour la nature. Avec le soutien de la mairie, le conseil des Sages de Noyal-sur-Vilaine a pris les choses en mains. Désormais, sur la commune, les mégots seront collectés et recyclés !

Tout est parti d’un constat : on retrouve des mégots au sol partout ! Une observation plutôt alarmante quand on sait qu’un mégot peut polluer à lui seul jusqu’à 500 litres d’eau. Alors, il est peut-être temps de les ramasser ? L’idée a tout de suite séduit le conseil des Sages de Noyal-sur-Vilaine. Cette assemblée citoyenne, travaillant pour l’amélioration de la qualité de vie des Noyalais, a lancé en 2019 une réflexion pour réduire le nombre de mégots jetés au sol dans les rues de la commune. Une action qui fait sens dans une ville longée par la Vilaine. Très vite, deux questions vont faire surface : comment faire pour collecter les mégots et comment les recycler ensuite ? C’est alors que la société MéGO! et l’éco-organisme Alcome entrent en piste. Basée en Bretagne, l’entreprise MéGO! propose une solution de collecte, tri et recyclage des mégots de cigarette pour les transformer en mobilier

urbain. Alcome, quant à lui, accompagne les communes pour sensibiliser les habitants à la réduction des mégots jetés dans l’espace public. La question du recyclage étant réglée, il ne restait plus qu’à organiser la collecte. La municipalité s’est alors tournée vers les commerçants. Douze d’entre eux ont accepté de participer au projet et d’installer un cendrier récupérateur à l’entrée de leur établissement.

Après quelques échanges entre les commerçants et la municipalité, le projet était lancé. Fournis par MéGO!, 16 cendriers grande capacité ont été installés dans des lieux pouvant générer beaucoup de mégots comme les entrées des commerces ou les sites publics tels que la mairie, le centre culturel ou encore les arrêts de bus. Avec la participation des commerçants les mégots sont collectés régulièrement dans un bidon centralisateur puis envoyés vers une usine de tri basée à Brest afin de leur donner une seconde vie en fabriquant du mobilier urbain. Nul doute que cette initiative inédite sur notre territoire suscitera l’engouement des collectivités voisines.

JE TRIE

SANS EMBOÎTER, NI IMBRIQUER



L'ÉCHO DU TRI & VOUS LE MAGAZINE DU SMICTOM SE 35 - 28 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 35 500 VITRÉ - TÉL. 02 99 74 44 47 - CONTACT@SMICTOM-SUDEST35.FR (DIRECTEUR DE PUBLICATION C. STEPHAN - PRÉSIDENT (CONCEPTION ET RÉDACTION SERVICE COMMUNICATION / A.DUSAUTOIS (CRÉDITS PHOTOS SMICTOM SUD-EST 35 - FREEPIK.COM - CITEO - M. KNECHT - SOCIÉTÉ MÉGO! (ILLUSTRATIONS FLATICON - FREEPIK.COM - MEDIAPILOTE (IMPRESSION CALLIGRAPHY PRINT (CHÂTEAUBOURG) 61 000 EXEMPLAIRES IMPRIMÉS EN NOVEMBRE 2022

CITEO



LIVRET



Certifié PEFC

Cet imprimé est
issu de forêts
gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

PEFC™

10-31-1614